



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 120000

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les programmes d'histoire-géographie en première générale. L'enseignement de l'histoire-géographie au lycée a été très fragilisé par les modifications apportées au programme de la classe de première dans la réforme des programmes, laquelle réforme comprime deux années de programme en une. Considérant le nombre de sujets à traiter au lycée en histoire-géographie et l'importance de ceux-ci au regard de la formation des futurs citoyens, il est inadmissible de restreindre autant le nombre d'heures d'histoire-géographie pour les élèves de première et de leur enseigner un tel programme en si peu de temps. En effet, il faudrait en 120 heures au moins pour couvrir 48 « questions » ou études en histoire et en géographie, ce qui fait en moyenne 2 heures et demie pour chacune, méthodologie, évaluation, correction comprises. Or chacune de ces études ou questions peut donner lieu à un sujet possible au bac pour la série S. Un tel programme, avec ses exigences méthodologiques lourdes (exercices du baccalauréat, « capacités » à faire acquérir) contraint souvent les professeurs à choisi entre l'apprentissage de la méthode et celui des connaissances, ce qui, il en conviendra, n'est pas admissible. Cette situation soulève de nombreuses interrogations ainsi qu'un fort mécontentement. Il lui demande donc pourquoi un tel choix de programme a été fait et s'il envisage, au regard des observations formulées par les enseignants d'histoire-géographie, de revoir la cohérence des programmes pour la rentrée 2012-2013.

Texte de la réponse

Entrée en application cette année pour la classe de première, la réforme du lycée poursuit trois objectifs ambitieux. Il s'agit d'abord de permettre une meilleure orientation en rééquilibrant les séries de la voie générale et en permettant une spécialisation plus tardive. Il s'agit ensuite de mieux accompagner l'élève en lui apportant un soutien tout au long de sa scolarité grâce à un accompagnement spécialisé et au tutorat. Il s'agit enfin de mieux préparer l'élève aux responsabilités de l'âge adulte, en renforçant l'apprentissage des langues vivantes, en favorisant l'engagement, à travers notamment le bénévolat, et l'accès aux activités culturelles. En intégrant l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les enseignements généraux communs, avec un horaire plus important en première scientifique, la réforme du lycée consacre l'enseignement de cette discipline comme un pilier important de notre système éducatif. Elle affirme sa place au sein du socle commun de culture partagée que la nation entend transmettre à ses enfants. D'ailleurs, à compter de la rentrée prochaine, l'enseignement d'histoire et de géographie sera proposé aux élèves de terminale scientifique comme enseignement facultatif, à raison de deux heures par semaine. Aussi, cette réforme ne remet pas en cause l'apprentissage de l'histoire ; bien au contraire, elle revalorise une discipline considérée comme essentielle dans la formation des jeunes générations. En ce qui concerne les nouveaux programmes de la classe de première, il est important de souligner qu'il n'y a pas eu de concentration sur un an de ce qui se faisait sur deux ans mais une approche nouvelle et thématique, qui ne s'oppose aucunement mais complète l'approche chronologique. Surtout, il est tout à fait clair que ces programmes ont été conçus pour être intégralement traitables dans le cadre de l'horaire imparti et les corps d'inspection du ministère sont à pied d'oeuvre depuis la publication de ces programmes pour

accompagner les professeurs dans leur mise en oeuvre. L'enseignement de l'histoire proposé au lycée se fait dans la continuité des apprentissages effectués au cours de la scolarité obligatoire, dans le cadre de l'acquisition du socle commun. En effet, les programmes de l'école et du collège, s'attachent à transmettre aux élèves les repères chronologiques et géographiques nécessaires ainsi que des méthodes de travail et d'analyse, le rôle du lycée étant davantage de prolonger et d'approfondir la réflexion entamée les années précédentes sous un angle thématique qui ne méconnaît pas, naturellement, la chronologie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120000

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 10983

Réponse publiée le : 21 février 2012, page 1610